

ORDRE DU JOUR DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ANNEE 2017
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS

« SOTUMAG »

DU 27 JUIN 2018

- 1) Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2017.
- 2) Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017. 3) Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2017.
- 4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2017.
- 5) Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2017
- 6) Approbation de la désignation des nouveaux membres en remplacement des membres du conseil d'administration
- 7) Désignation du Commissaire aux Comptes de la société pour les exercices 2018-2019-2020.
- 8) Quitus aux membres du conseil d'administration.

PROJETS DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DE LA « SOTUMAG »

DU 27 JUIN 2018

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2017, approuve les états financiers et le rapport du conseil d'administration de l'exercice 2017.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes de l'année 2017, approuve les conventions mentionnées dans le dit rapport.

TROISIEMME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2017.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition du conseil d'administration relative à l'affectation et la répartition des bénéfices de l'exercice 2017 comme suit:

- Bénéfice net de l'Exercice 2017 :	3.070.143,092 D
- Résultats reportés	338,191 D
<u>1^{er} Reliquat</u>	<u>3.070.481,283 D</u>
- Réserves légales =	<120.000,000> D
<u>2^{ème} Reliquat :</u>	<u>2.950.481,283 D</u>
- Fonds Social (3.070.143,092 X 10%)	<307.014,309>D
<u>3^{ème} Reliquat :</u>	<u>2.643.466,974 D</u>
- Dividendes (10%) =	<1.320.000,000>D
<u>4^{ème} Reliquat</u>	<u>1.323.466,974 D</u>
-Réserves extraordinaire =	<1.323.000,000>D
- Report à nouveau	466,974 D

La distribution des bénéfices ne concernent pas les exercices antérieurs à l'année 2017.

Les dividendes distribués relatives à l'exercice 2017 ont été fixés à 10 % du capital de la société soit 0,100 Dinar par action de valeur nominale de un dinar entièrement libérée et composant le capital (13.200.000 Dinars).

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 2017 auprès des intermédiaires en bourse et les teneurs de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de « TUNISIE CLEARING ».

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la fixation des jetons de présence de l'année 2017 à Trois Mille Dinars brut (3.000,000 D) pour chaque membre du conseil d'administration.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire approuve la nomination de Madame Karima Hammami: membre au conseil d'administration représentant l'Etat en remplacement de Monsieur Taha Zouari , à dater du 5 Mars 2018.

Et ce, pour le reste du mandat actuel des membres du conseil d'administration qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2018.

SEPTIEME RESOLUTION :

Constatant la fin du mandat du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la désignation du bureau en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de trois ans 2018-2019-2020 finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2020.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au Président Directeur Général ou à son représentant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.